



Country: Guinea

Marseille
9, place Félix Baret
PO Box 50319
13177 Marseille Cedex 20
Tel. +33(0)4.96.10.25.25
Fax. +33(0)4.91.37.29.81



27th of June 2025

Subject: Nationwide Court Boycott by Guinean Bar (24 June – 8 July 2025)

Dear Sirs,

Please be advised that the Guinean Bar Association has launched a nationwide strike, suspending all court appearances from 24 June to 8 July 2025, in protest over the recent abduction and assault of Maître Mohamed Traoré, a well-known lawyer and former Bar President.

Mr. Traoré was reportedly taken from his home by armed individuals, assaulted, and later released in a remote area. The Bar has denounced the act as a grave attack on the legal profession and rule of law. A formal complaint has been filed, and the Prosecutor General has initiated an investigation through the competent authorities.

As a result, legal activity in Guinea is significantly affected. Court hearings, procedural filings, and legal representation are suspended, and institutional participation by lawyers has also been withdrawn. A further General Assembly is expected after the boycott period to determine next steps.

We remain in close contact with our network and will continue to monitor the situation.

McLeans remain at the Clubs' and Members' disposal to provide more information and any assistance which may be required.

Attachments:

- Letter from the Guinean Bar Association to the President of the Court of Appeal – 23 June 2025
- Statement from the Prosecutor General – 23 June 2025

The McLeans – WAMS team

wams@mcleans.fr



Communication of McLEANS' African network **WAMS**

Marseille
9, place Félix Baret
PO Box 50319
13177 Marseille Cedex 20
Tel. +33(0)4.96.10.25.25
Fax. +33(0)4.91.37.29.81



ORDRE DES AVOCATS DE GUINÉE

Cabinet du Bâtonnier

Conakry, le 23 juin 2025

Monsieur le Bâtonnier par Intérim
de l'Ordre des Avocats de Guinée

A

Monsieur le Premier Président de
la Cour d'Appel de Conakry

- CONAKRY -



V/Réf :

N/ Réf : 019/QAG/B/2025

Objet : Demande de renvoi d'audiences

Monsieur le Premier Président,

Au petit matin du samedi, 21 juin 2025, le Bâtonnier Mohamed TRAORE, nouvellement revenu de la Mecque, a été enlevé par des individus armés, qui l'ont torturé, injurié et menacé à mort, avant d'être abandonné à Bangouyah, Préfecture de Coyah.

Eu égard à la gravité des faits, le Barreau a convoqué ce matin une Assemblée Générale Extraordinaire pour définir la conduite à tenir.

C'est pourquoi, je sollicite que vous renvoyez des audiences d'aujourd'hui pour nous, pour ce motif.

Vous en souhaitant bonne réception, veuillez croire, Monsieur le Premier Président, à l'assurance de notre bonne collaboration.



Siège au Palais de Justice – Almamya, Tél : 622 85 66 89 / 623 08 40 40 / 664 78 71 88
Email : ordredesavocatsdeguinee@gmail.com / www.barreaudeguinee.com

Wams@mcleans.fr / info@mcleans.fr

Département de McLEANS S.A. au capital de € 400.000
Siège social : 9, place Félix Baret 13006 Marseille
RCS Marseille B 399 651 645
<http://www.mcleangroup.fr>

 The European P&I Correspondents



Communication of McLEANS' African network WAMS

Marseille
9, place Félix Baret
PO Box 50319
13177 Marseille Cedex 20
Tel. +33(0)4.96.10.25.25
Fax. +33(0)4.91.37.29.81



PARQUET GÉNÉRAL

N° 07 PG/CAC/2025

COMMUNIQUE DU PARQUET GÉNÉRAL

PRES LA COUR D'APPEL DE CONAKRY

Le Parquet Général près la Cour d'appel de Conakry exprime sa profonde consternation suite à l'enlèvement et aux violences subies dans la nuit du 20 au 21 Juin 2025, par maître Mohamed Traoré, avocat à la cour et ancien bâtonnier.

Selon les premières informations, il aurait été enlevé chez lui par des individus inconnus, emmené dans un endroit isolé, et soumis à des actes de violences graves, y compris des coups et des menaces de mort.

Ces événements portent atteinte à la dignité humaine et à la sécurité des Avocats, ce qui suscite une réaction légitime au sein de la communauté judiciaire.

1. Sur l'action judiciaire engagée

Dès qu'il a été informé, le Parquet général a agi le même jour et ce, conformément à ses responsabilités en instruisant, Monsieur le Procureur de la République près le Tribunal de première instance de Dixinn, territorialement compétent, d'ouvrir une enquête approfondie sur les faits, ce qui fut fait.

2. Sur la position du Parquet Général concernant l'Assemblée du Barreau

Le Parquet Général a pris acte des résolutions adoptées par l'Assemblée générale extraordinaire du Barreau de Guinée, tenue ce lundi 23 juin 2025 dans l'enceinte de la Cour d'appel de Conakry.

Il souligne l'importance du dialogue entre les institutions judiciaires et le barreau tout en précisant toutefois pour des raisons évidentes de décret judiciaire, le Parquet Général n'est pas en mesure de recevoir simultanément tous les avocats dans son bureau en raison de leur nombre. Cependant, il est ouvert à rencontrer une délégation restreinte du conseil de l'ordre.

3. Appel à l'unité de la famille judiciaire :

Dans ce contexte difficile, le Parquet Général affirme sa solidarité au barreau et rappelle que la justice ne tolérera aucune violence contre ses membres. Il appelle à l'apaisement et au respect des procédures légales pour garantir l'intégrité de la justice et de la République.

Le parquet Général reste engagé dans le dialogue et la coopération, tout en respectant les principes de légalité et d'indépendance.



Commune de Kaloum, Quartier Almamya - BP : 564 - Conakry
République de Guinée - Tel : +224 622 59 31 62
Email : parquelgeneralconakry@gouvernement.gov.gn



Toute falsification, contrefaçon sera puni d'une peine de 5 à 10 années et d'une amende de 50.000.000GNF à 150.000.000GNF article 613 du code pénal Guinéen